

***Commission de Suivi de Site (CSS)
Eurenco et CAPL - Commune de Sorgues
réunion du 5 juillet 2021***

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 7 JUIN 2021

COLLEGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

	PREFET DU VAUCLUSE	
	PREFET DU GARD	
SARACCO Isabelle	DREAL	Présente
GONZALE Amélie	SIDPC 84	
CHAULET Julien	DDT 84	Présent
	DIRECCTE 84	
ARNAUD Nathalie	DDPP 84	Présente

COLLEGE « ÉLUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

LAPORTE Jean-François	COMMUNE DE SORGUES	Présent
HEBRARD Joris	COMMUNE DU PONTET	
PORTEFAIX Isabelle	COMMUNE D'AVIGNON	Présente (visio)
DARAGNES Frédéric	COMMUNE DE SAUVETERRE	Présent
CARRY Patrick	COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON	Présent (visio)
GAILLARD Cyrille	COMMUNAUTE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT	
ARMENGOL Philippe	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON	Présent (visio)

Suppléants

DESFOUR Dominique	COMMUNE DE SORGUES	
COSTA Jean-Louis	COMMUNE DU PONTET	
MARTINEZ TOCABENS Fabrice	COMMUNE D'AVIGNON	Présent (visio)
DENIS Huguette	COMMUNE DE SAUVETERRE	
ZANIRATO François	COMMUNE DE VILLENEUVE-LES-AVIGNON	
RAIMONT PLA Maxence	COMMUNAUTE COMMUNES LES SORGUES DU COMTAT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON	Représenté

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

BONNEAU Jean-Paul	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	Présent
DUPUY Pascal	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-EDUCATIVES DE SORGUES	
MARCELLINO Christophe	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE	Présent
GEERAERT Philippe	SEPR	
AMEAUX Jérémy	SKPRF	Présent

Suppléants

BERNARD Nicole	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	
VITALE Stéphane	CENTRE D'ANIMATIONS SOCIO-EDUCATIVES DE SORGUES	
DI LUCAS	FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE	
COUTURIEUX Sébastien	SEPR	
D'ALL'ORSO Carole	SKPRF	

COLLEGE « EXPLOITANTS D'INSTALLATIONS CLASSEES »

Titulaires

MAYER Yann	EURENCO DIRECTEUR	
GREHL Laure	CAPL	Présente
<i>Suppléants</i>		
AUFORT Philippe	EURENCO	Présent
GASSER Aline	CAPL	
COLLEGE « SALARIES DES INSTALLATIONS CLASSEES »		
<i>Titulaires</i>		
ESPOSITO Hervé	SALARIE EURENCO	Présent
NURY Philippe	SALARIE CAPL	Présent
<i>Suppléants</i>		
ALLE Frédéric	SALARIE EURENCO	
OMBRY Guillaume	SALARIE CAPL	
PERSONNALITES QUALIFIEES		
POURTAIN Eric	CYPRES	Présent
CASU Geoffrey	SDIS 84	Présent
BANCAL Laurence	DASEN 84	Présente

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES DANS L'ARRETE PREFECTORAL.

COLLEGE « ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT »

PREVOST Sébastien	DREAL	Présent
BERNABEI Noémie	DDPP 84	Présente (visio)
BENSA Rozen		Présente (visio)

COLLEGE « ÉLUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES »

SOLER Steve	COMMUNE DU PONTET	Présent (visio)
COMBES Bertrand	COMMUNE DE SORGUES	Présent

COLLEGE « EXPLOITANTS »

HACHAICHI Maher	SERVICE QSE CAPL	Présent (visio)
-----------------	------------------	-----------------

COLLEGE « PERSONNALITES QUALIFIEES »

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

La réunion débute à 9h36.

L'accueil est fait par M. Pourtain, secrétaire de la CSS.

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (10 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 7 MEMBRES	30 VOIX	(/7
COLLEGE COLLECTIVITES (10 VOIX/MEMBRE) :	5 PRESENTS - 1 POUVOIR / 7 MEMBRES	60 VOIX	(/7
COLLEGE RIVERAINS (14 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 5 MEMBRES	42 VOIX	(/7
COLLEGE EXPLOITANT (35 VOIX/MEMBRE) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	70 VOIX	(/7
COLLEGE SALARIES (35 VOIX/MEMBRE) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	70 VOIX	(/7
COLLEGE PERS. QUALIFIEES (5 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 0 POUVOIR / 3 MEMBRES	15 VOIX	(/1

TOTAL : 18 PRESENTS (NOMMES DANS L'AP) + 1 POUVOIRS = 19 MEMBRES SUR 26 MEMBRES : 287 VOIX DELIBERATIVES SUR 365 - LE QUORUM EST ATTEINT, LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DELIBERER VALABLEMENT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA CSS DU 7 FEVRIER 2020

Un vote est demandé pour l'adoption du compte-rendu de la réunion de la CSS du 7 février 2020.

Madame Portefaix : Ayant été nouvellement nommée comme membre de la CSS, je n'étais pas présente lors de la dernière commission, dois-je tout de même participer au vote ?

Monsieur Pourtain : Oui vous participez au vote mais vous pouvez choisir de vous abstenir.

Madame Portefaix : Je fais donc le choix de m'abstenir.

Résolution :

La Commission adopte le compte-rendu la réunion de la CSS du 7 février 2020.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 10

POUR : 277

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Monsieur Jacques GRAU président de la CSS n'étant plus membre de la commission, l'assemblée doit procéder à la désignation d'un nouveau membre du bureau pour le collège collectivités et d'un nouveau président.

Monsieur Laporte se propose d'assurer le rôle de membre du bureau pour le collège collectivité ainsi que la présidence de la CSS.

La proposition de composition du bureau est proposée au vote :

Résolution :

Le bureau de la CSS sera dorénavant composé de :

Président (Collège Collectivités) :	M. LAPORTE (Sorgues)
Collège Administrations :	DREAL PACA UD84
Collège Exploitants :	M. AUFORT Phillipe (EURENCO)
Collège Salariés :	M. ESPOSITO Hervé (EURENCO)
Collège Riverains :	M. AMEAUX Jeremy (SKPRF)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 287

REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Pourtain présente les modifications qui ont été apportées au règlement intérieur et présente ses principaux articles.

Résolution :

Le projet de règlement intérieur est adopté.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 287

PRESENTATION DE LA CAPL (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

Mme GREHL présente un diaporama (en annexe).

La CAPL est une coopérative agricole. Nous sommes implantés principalement sur les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du sud de la Drôme.

Précision de Monsieur Pourtain : Toutes les informations sensibles concernant le site et qui vous seront présentées en séance n'apparaîtront pas dans le compte rendu pour des raisons de confidentialité et de sûreté.

Diapo 8 : Nous avons installé une sirène d'évacuation supplémentaire sur notre site suite à un exercice POI au cours duquel nous nous sommes rendu compte que les salariés présents en salle de repos n'avaient pas entendu la sirène.

Diapo 11 : Nous avons débroussaillé le pourtour des voix ferrées pour éviter la propagation d'incendies sur le site.

Diapo 16 : Le seul point qui manquera à l'audit de juillet est l'audit des salariés.

Diapo 17 : Accident Hexane : Les accidents sont rares sur le site, pour cet accident il s'agissait d'une fuite de 400 litres d'hexane qui a pu se produire à cause d'un robinet défectueux, un salarié a eu la trachée brûlée.

Diapo 18 : Nous avons analysé l'accident conjointement avec NATUREX qui s'est avéré ne pas pouvoir nous garantir de pouvoir nous fournir des cuves sans risque de fuite. Nous avons donc décidé d'arrêter de travailler avec cette entreprise et n'utilisons plus de cuves NATUREX à l'heure actuelle sur le site de Sorgues.

Monsieur Bonneau : Je reviens sur ce qui a été évoqué précédemment par Monsieur Pourtain concernant la confidentialité des éléments présentés lors de la CSS, pourrions-nous avoir plus de précisions, notamment concernant les plans ?

Monsieur Pourtain : A la suite de l'attentat qui s'est produit à Lyondell Berre en 2015, un texte a été voté afin d'assurer la transparence des informations communiquées dans les CSS tout en s'assurant de ne pas compromettre la sûreté des sites. Ce texte prévoit notamment que les plans industriels ne peuvent pas être diffusés sur internet. Les comptes-rendus de CSS étant publiés sur le site de la DREAL, les plans industriels ne peuvent donc pas y être annexés. C'est la DREAL qui fait le tri entre ce qui peut être diffusé ou non.

Monsieur Bonneau : Cela nous complique la tâche car nous avons du mal à savoir de quoi on parle lorsqu'on n'a pas accès aux plans.

Monsieur Pourtain : Afin que vous puissiez mieux comprendre comment fonctionnent les sites, les visites de site sont ouvertes aux membres de la CSS. Notez également que les points sûreté qui pouvaient être abordés autrefois ne peuvent plus être diffusés.

Monsieur Marcellino : Nous stockons des ballots de paille en partenariat avec les pompiers sur le site de la fédération de pêche, est-ce que vous les récupérez ?

Madame Grehl : Nous ne prenons pas les ballots de paille car ils peuvent réagir avec nos produits, nous utilisons des absorbants minéraux.

Monsieur Combes : Les deux structures ont été sollicitées par la commune concernant la prise en charge des EPI dans le cadre d'un accident, qu'en est-il ?

Madame Grehl : Nous ne prendrons pas en charge le financement de ces EPI.

Monsieur Combes : Qu'en est-il de la convention tripartite ?

Madame Grehl : Comme nous l'avons expliqué lors de la dernière CSS, nous avons décidé de ne pas signer cette convention. En effet, les besoins et les montants qui seront nécessaires aux travaux n'ont pas encore été fixés et nous ne voulons pas consigner de l'argent sur quelque chose qui n'est pas concret.

Monsieur Combes : J'en reviens au financement des EPI pour les personnels municipaux et techniques en cas d'accident. Quelle est la position d'Eurengo à ce sujet ? Dans quelle mesure peut-on envisager la mise à disposition d'EPI spécifiques au risques identifiés sur les deux sites ou le financement des équipements pour doter les personnels publics ?

Madame Moreau : Nous ne financerons pas ces EPI, en cas d'évènement la doctrine est le confinement, le personnel n'est donc pas censé se trouver à l'extérieur. Ce sont les personnes habilitées qui détiennent l'ensemble des moyens pour combattre le sinistre qui seront appelées.

Monsieur Combes : Je parlais des agents municipaux comme les policiers qui devront intervenir pour boucler les routes par exemple.

Madame Moreau : Nous avons la même position de principe que la CAPL à ce sujet qui est de ne pas financer les EPI.

Monsieur Aafort : En complément, les personnes qui tiennent le périmètre de sécurité doivent se trouver hors zone de danger.

PRESENTATION D'EURENCO (BILAN ANNUEL ; SGS ; INCIDENTS ET ACCIDENTS ; PROJETS)

M. AUFORT présente un diaporama (en annexe).

Diapo 4 : Cette année nous avons lancé une deuxième activité pour le secteur de fabrication d'additifs pour carburants. Il s'agit de réaliser un mélange d'additifs appelés aussi « cocktail d'additif ». Le lancement de cette nouvelle activité a donné lieu à des travaux qui lui ont permis de démarrer au printemps.

Diapo 5 : Des renforcements des sols ont été réalisés par mise en place de pieux.

Diapo 6 : Les travaux de mise en conformité incendie des stockages de liquides inflammables sont en cours depuis début 2021 et se termineront à l'été.

Diapo 7 : Pour traiter les sédiments issus de l'extraction des lagunes, nous les homogénéisons au préalable. 3 à 4 ans nous serons encore nécessaires pour excaver les sédiments.

Nous avons évacué 7000 m³ de déchets à l'extérieur et 200 tonnes de déchets dangereux sont partis en enfouissement.

Diapo 10 : Concernant la défense incendie, notre objectif est d'arriver à l'autonomie afin de limiter le recours aux interventions des secours extérieurs.

Diapo 11 : Nous recherchons une alternative à l'utilisation de dichloroéthane, en attendant que cela soit possible nous mettons en place des mesures compensatoires pour assurer l'hygiène au poste de travail, et éviter le rejet du produit dans les effluents.

Diapo 12 : Dans le cadre du plan sécheresse nous réalisons une étude sur notre consommation d'eau dans le but de la réduire.

Diapo 13 : Lors de l'exercice PPI, la zone à évacuer concernait l'entrée du site où se trouvent les sirènes, ce qui a créé des biais d'exercice, l'activité du site dont les entrées-sorties étant maintenue, et compliquer la gestion de l'évacuation.

Des améliorations sont à faire sur différents éléments comme le tableau de situation et le poste de repli (un seul n'est pas suffisant). Une autre piste est d'améliorer le mode de recensement des salariés et de l'automatiser.

Le scénario de cet exercice ne correspondait pas strictement aux scénarios sur lesquels nous travaillons habituellement, il nous a permis de travailler sur la problématique du transport de matière dangereuse sur le site.

Diapo 14 : Pour réduire le risque lié à la circulation des produits pyrotechniques, nous avons prévu de revoir les passages sur caniveau, avec modification des caniveaux ou suppression des caniveaux ouverts au passage des routes.

La prise en feu au niveau d'un transformateur a été provoquée par une souris qui a grillé ce qui a engendré un court-circuit.

Diapo 15 : Suite à détection de toluène dans notre rejet général, notre objectif est de mettre en place un plan de gestion de la pollution au Toluène.

Madame Moreau : Le Toluène s'est déversé sur une dalle et pas directement sur le sol.

Monsieur Bonneau : J'ai remarqué que le rapport des inspections et les arrêtés de mise en demeure des deux entreprises s'arrête en 2019 sur le site de la DREAL, est-ce normal ?

Madame Saracco : Depuis début 2020 nous ne mettons plus les inspections en ligne (les arrêtés préfectoraux complémentaires, cependant, sont toujours mis en ligne).

Monsieur Prevost : Nous devrions reprendre la mise en ligne des rapports d'inspection dès cette année, cependant le rattrapage des documents n'ayant pas été mis en ligne risque d'être compliqué à cause de la manière dont ont été rédigés ces documents. En effet, dans le même esprit que la décision qui a été prise de ne pas diffuser sur internet certains éléments présentés en CSS pour éviter tout potentiel acte de malveillance, nous ne pouvons pas diffuser au public certains éléments présents dans ces rapports et arrêtés de mise en demeure.

Monsieur Chaulet : Vous avez parlé de reconception par rapport à votre atelier de fabrication d'hexogène, pourquoi une telle initiative ?

Monsieur Aufort : Des études de sécurité du travail sont réalisées pour évaluer et limiter le niveau d'exposition des personnels lors de travaux pyrotechniques ; l'inspection des poudres et explosifs, qui donne un avis sur ces études, a estimé que la disposition des bâtiments (un seul bâtiment) concentrait trop de personnel et augmentait le risque pour les salariés. Nous allons donc suivre leurs recommandations et partir sur 3 zones d'activité comprenant deux nouvelles zones de fabrication afin qu'il n'y ait pas trop de personnes dans un même bâtiment.

Monsieur Ameaux : Concernant le projet Phenix, avez-vous eu les autorisations pour pouvoir le lancer ?

Monsieur Aufort : Non car nous avons modifié le projet et devons donc déposer une nouvelle demande auprès de la préfecture.

Monsieur Nury : Il faudra mettre des mesures compensatoires et organisationnelles vis-à-vis des entreprises adjacentes, est-ce que vous pouvez mettre en place ces mesures dès à présent afin de réduire le risque pour le personnel ?

Monsieur Aufort : Pas complètement car ces mesures sont liées au projet qui permet de déplacer une partie du risque et le supprimer pour Smurfit et SEPR. Les mesures organisationnelles seront possibles seulement lorsque le projet sera lancé.

Monsieur Ameaux : Vous maintenez toujours le désir de mettre en place ce projet pour 2026 ?

Monsieur Aufort : Oui.

Monsieur Ameaux : Le PPRT prend-il en compte ce projet ?

Madame Saracco : Le PPRT prend en compte la situation actuelle et pas le projet Phenix

Monsieur Prevost : Un avis a été rendu par le conseil d'état en décembre dernier, il renvoie le jugement vers la cour d'appel de Marseille pour qu'elle statue sur la poursuite du PPRT.

Présentation de la DREAL (Bilan de l'inspection des installations classées pour chacun des sites).

Mme SARACCO Isabelle Présente un diaporama (en annexe).

Diapo 3 : Concernant l'arrêté préfectoral du 16/10/2020, nous allons vérifier que le stockage extérieur n'a pas d'impact sur l'étude de danger et la défense incendie.

Monsieur Carry: Il a été évoqué qu'un rapport n'avait pas été remis dans les temps impartis, il devait être remis fin juin, qu'en est-il ?

Madame Saracco : Je devrais l'avoir la semaine prochaine au plus tard selon Eurenco.

PRESENTATION DE LA DDT (POINT D'AVANCEMENT DU POST-PPRT)

Monsieur Julien CHAULET présente un diaporama (en annexe).

Diapo 2 : L'ordonnance du 22 octobre 2015 met fin aux obligations de mise en conformité des constructions n'étant pas des habitations.

Diapo 3 : Fin 2018 la DREAL PACA a remarqué que personne ne s'était manifesté pour le financement des travaux nous avons donc mis en place un marché d'accompagnement des ménages.

Le délai pour réaliser les travaux a été reporté au 31 décembre 2023 suite à la loi 2020-1721.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Chaulet : Le PPRT étant annulé, il n'y a pas de mesures post-PPRT obligatoires pour Eurenco (bien que le risque soit toujours présent).

Madame Saracco : Concernant les riverains concernés par le PPRT de la CAPL il faudrait que la collectivité puisse inciter les gens à faire les travaux, les aides ne vont que jusqu'en 2023.

Monsieur Laporte : Pour le moment seulement 3 personnes se sont manifestées pour les travaux.

Madame Saracco : La responsabilité de réaliser les travaux incombe aux propriétaires pour protéger leurs locataires en cas d'accident.

Monsieur Chaulet : D'autant que les travaux sont peu coûteux avec une grande prise en charge financière de l'entreprise et de la collectivité.

Monsieur Pourtain : Un exercice PPI est prévu d'ici la fin de l'année avec la CAPL. Nous sommes en train de finaliser les deux campagnes d'information du public, les coûts seront mutualisés et nous allons voir avec la mairie concernant les modalités de la distribution.

Les différents sujets de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 11h26.

Le Président de la CSS



Jean-François LAPORTE
Élu à la sécurité civile et aux risques
majeurs
Mairie de Sorgues

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

- PRESENTATION DE LA CAPL
- ACTIVITE DU SITE DE SORGUES
- BILAN ANNUEL 2020

Le 5 juillet 2021

Ensemble cultivons l'avenir

PRESENTATION DE LA CAPL

Coopérative Agricole d'approvisionnement et de collecte

Activité : Distribution de produits agricoles et collecte de céréales.



CREATION EN
1884

CA 2020
89,2 M€



**VITICULTURE / ARBORICULTURE
MARAÎCHAGE / GRANDES CULTURES**



**48 POINTS
DE VENTE**

48



**TECHNICO
COMMERCIAUX**



1

**SERVICE
AGRONOMIQUE**



1

**PLATEFORME
LOGISTIQUE**



460 SALARIES

12 000

ADHÉRENTS AGRICULTEURS



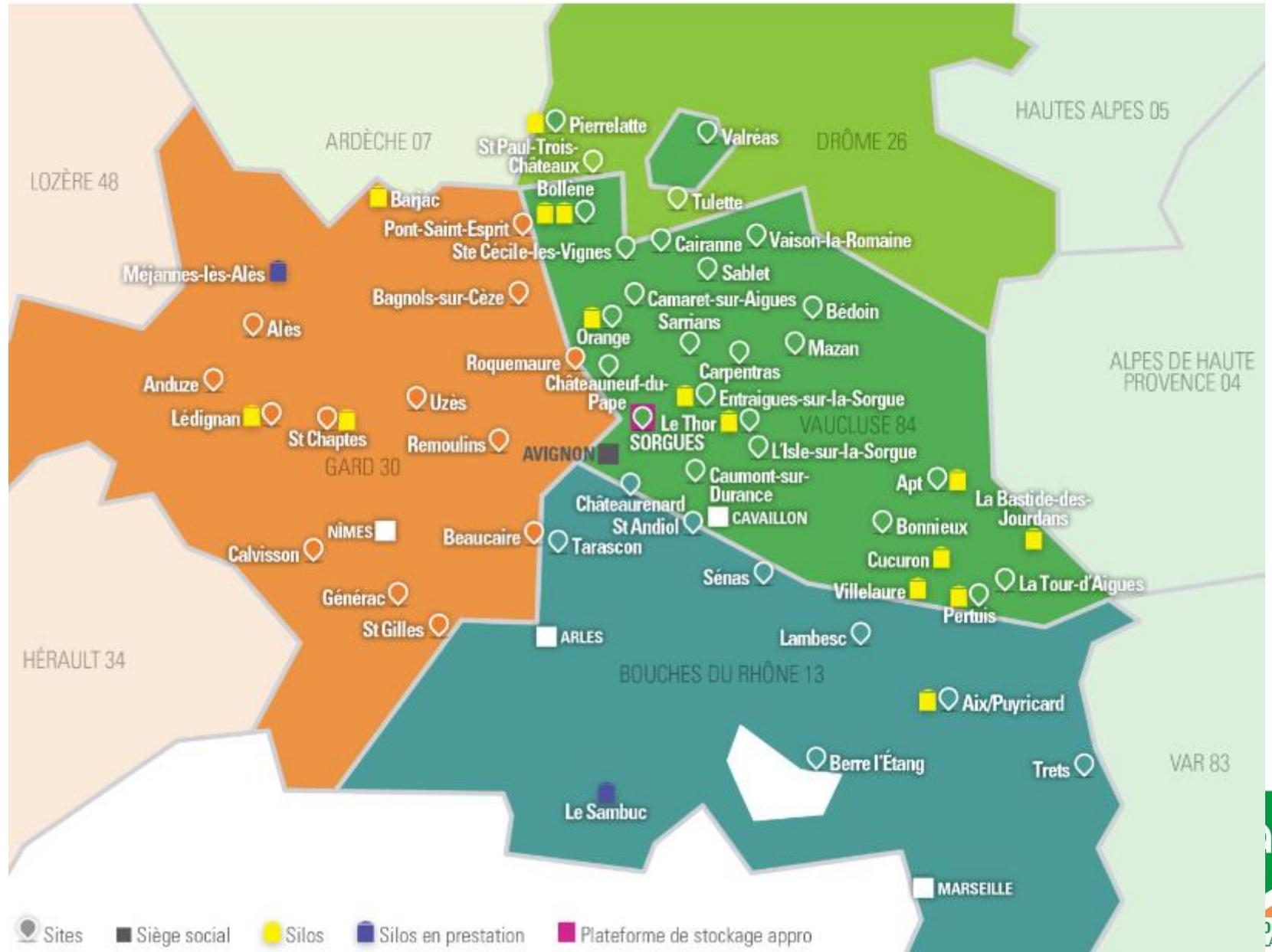
Départements

13 26

30 84



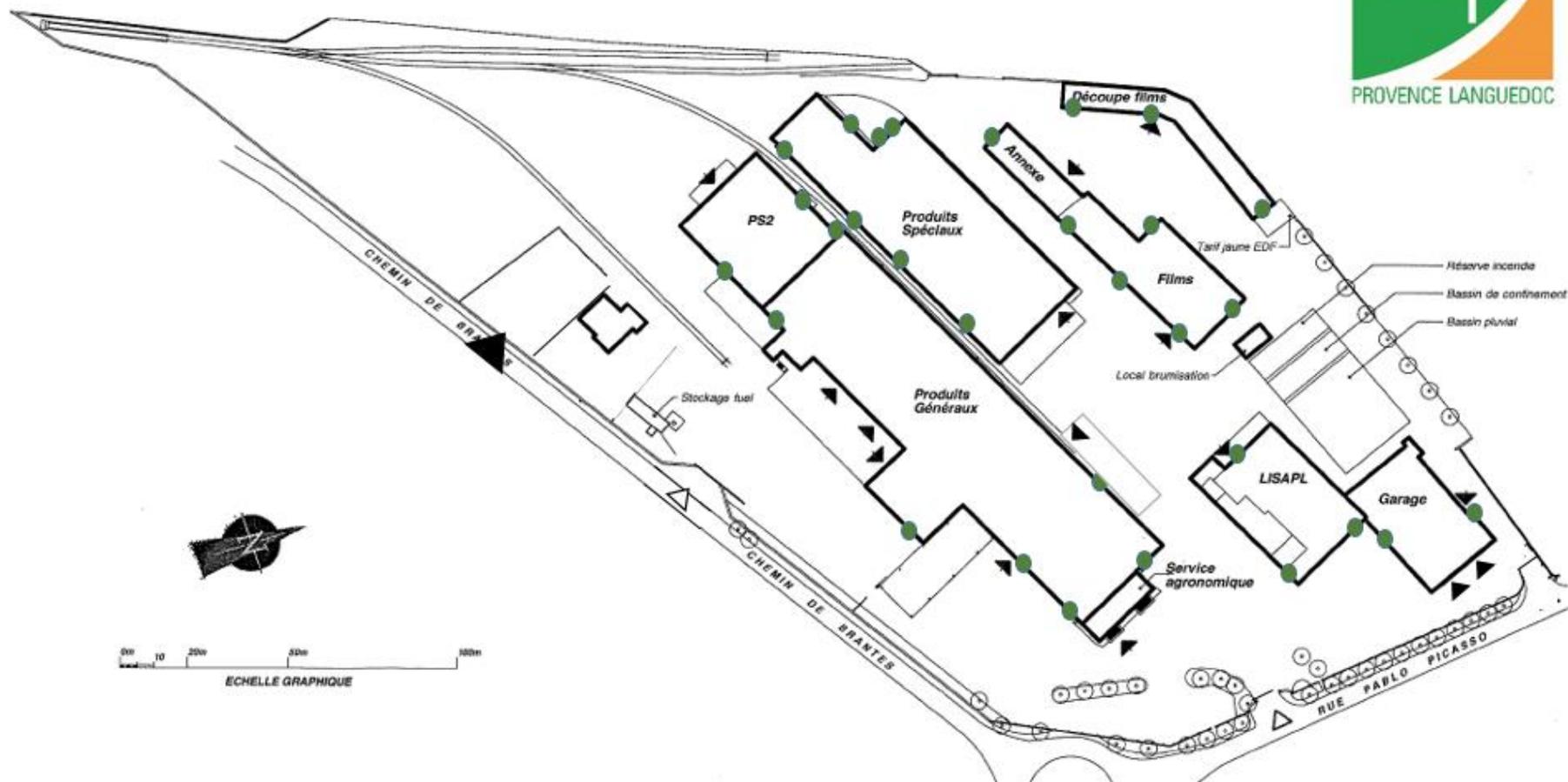
PRESENTATION DE LA CAPL



SITE DE SORGUES

Plateforme de stockage de Sorgues :

CAPL SORGUES PLAN DU SITE



SITE DE SORGUES

Nature des produits stockés :



Produits phytosanitaires
(Herbicides, Fongicides, Insecticides)



Engrais
Supports de culture
(tourbes et terreaux)



Gaz en bouteilles
(Gaz de vinification
et de carburation)



Semences
Aliments pour le bétail



Accessoires pour les
jardins d'amateurs



Accessoires utilisés par la
profession (Films plastiques,
palissage, outils, vêtements,...)



SITE DE SORGUES

Les risques :

Le Système de Gestion de la Sécurité mis en place sur Sorgues a permis, après l'identification des accidents majeurs susceptibles de se produire sur le site, de mettre en place les moyens nécessaires afin de les prévenir .

LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Emissions de fumées toxiques suite à un incendie
- ➔ Pollution environnementale par des effluents liquides

PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

- ➔ Maîtrise des effluents
- ➔ Protection incendie des bâtiments
- ➔ P.O.I, P.P.I
- ➔ Gestion des stockages

BILAN ANNUEL 2020

SOMMAIRE

- I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT
- II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE
- III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE
- IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET
- V. PROJET

Article D.125-34 du Code de l'Environnement

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Ajout d'une sirène d'évacuation : 1 044€HT

Des sirènes d'évacuation sont asservies au Système de Sécurité Incendie (SSI) du site. Lors du dernier exercice, il a été constaté que la sirène du bâtiment PS2 n'était audible depuis la salle de pose du bâtiment PG. Une sirène asservie au SSI a donc été ajoutée à proximité de la salle de pose.

FAIT EN 2020



Danger : Sirène d'évacuation non audible depuis la salle de pose.

Risque : non prise en compte de l'alarme par le personnel.

Travaux : Ajout d'une sirène asservie au SSI.

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Rénovation de traçage au sol : 2 110€HT

Le site dispose d'un plan de circulation.

Les voies de circulation pour les véhicules, les chariots et les piétons sont matérialisées au sol par un marquage.

Su certains axes, le traçage n'étaient plus assez visible.



Danger : Mauvaise visibilité du marquage au sol de certaine bandes de voies de circulation et passages piétons.

Risque : **Collision.**

Travaux : Traçage au sol.

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Nouveaux traçages au sol : 380 €HT

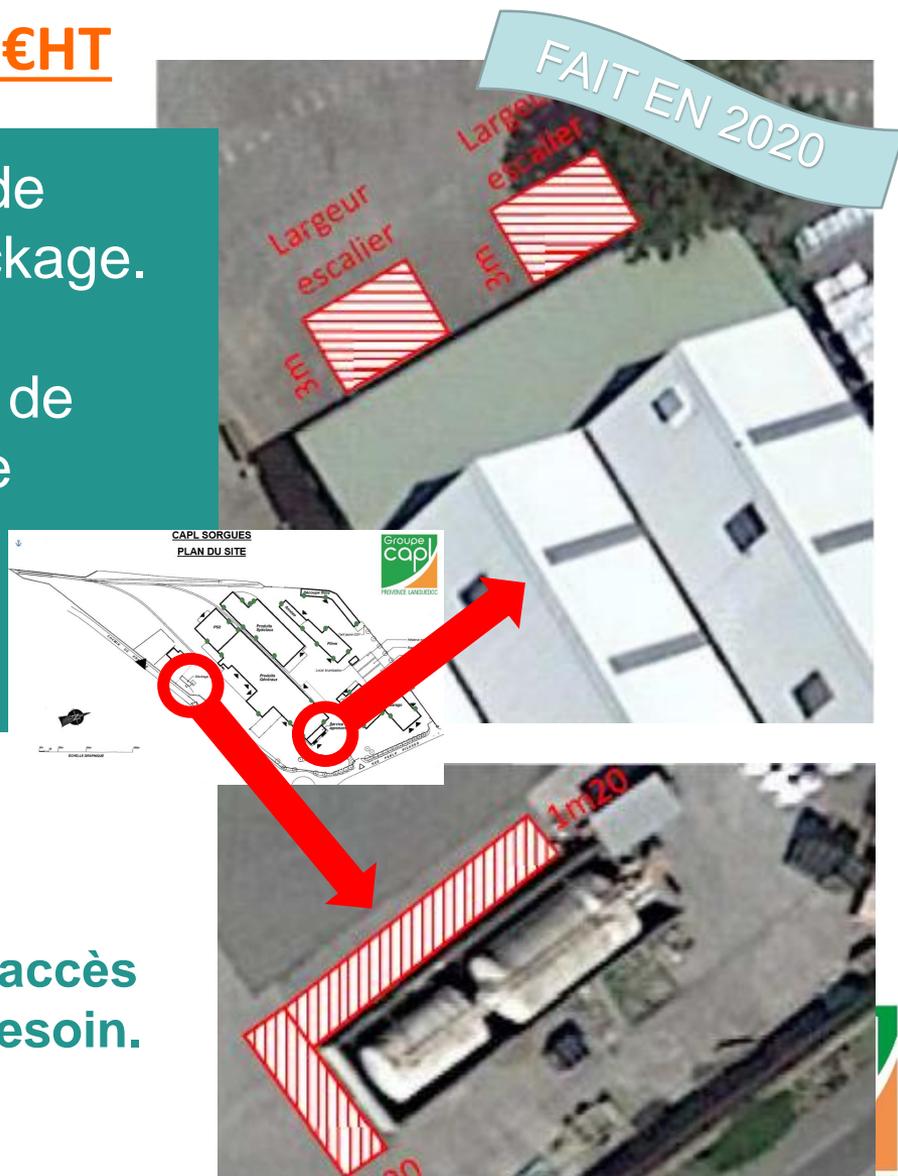
Cuves de stockage : absence de marquage au sol interdisant le stockage.

Service agronomique : absence de marquage au sol interdisant le stationnement des véhicules.

Danger : Stationnement ou stockage.

Risque : **Effet domino, limitation de l'accès aux services de secours en cas de besoin.**

Travaux : Traçage au sol

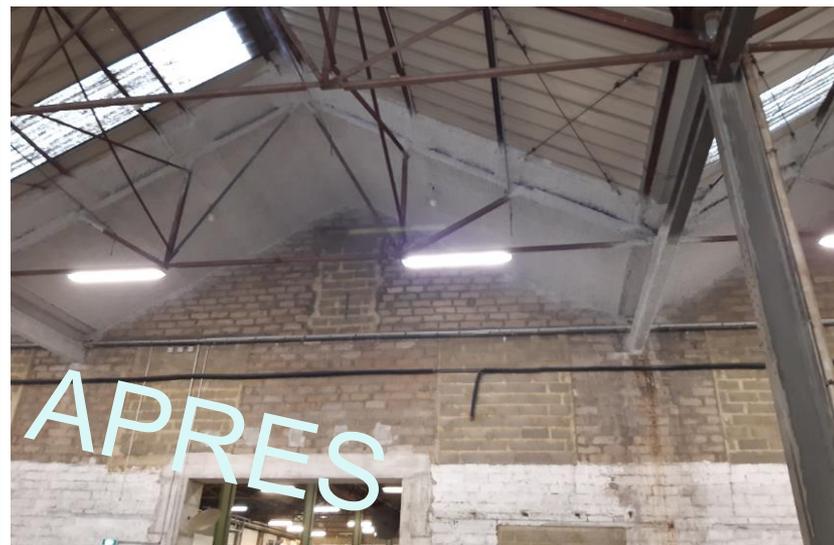
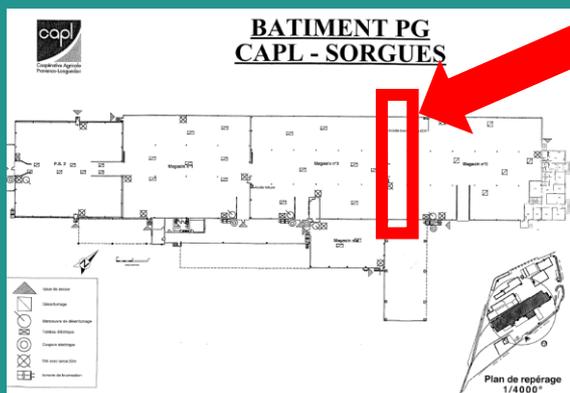


I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Rénovation flocage pare feu : 8 978 €HT

FAIT EN 2021

Les cellules du bâtiment PG sont isolées par un flocage pare-feu. Le flocage de la cellule PG a du être rénové



Danger : Perte d'intégrité du revêtement pare feu.

Risque : Diminution du pouvoir coupe feu.

Travaux : Réfection complète du revêtement.

I. ACTIONS REALISEES POUR LA PREVENTION DES RISQUES ET LEUR COUT

Au total pour l'année

ACTIONS	<i>COUT HT</i> 2020
Formation du personnel, exercices incendie	4 628 €
Contrôle et maintenance de la détection et de l'extinction automatique	49 501 €
Vérification et maintenance des équipements	9 069 €
Entretien zones extérieures du site	14 953 €
Contrôle et maintenance des réseaux d'eaux	4 360 €
Contrôle et surveillance du site	24 370 €
Travaux relatifs à la sécurité du site et de ses installations	24 495 €

C'est un total d'environ 131 379 euros qui a été consacré pour la prévention des risques sur le site de SORGUES en 2020.

II. BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE

Audit SGS de l'année 2020

Audit programmé en juillet 2021

CHIFFRES CLES

- 25 plans de prévention,
- 2 exercices d'évacuation,
- 7 procédures mises à jour,
- 12 contrôles internes de l'installation,
- 2 contrôles semestriels par SIEMENS (détection et extinction automatiques),
- 18 interventions de maintenance SIEMENS,
- 1 accident du travail et,
- 1 accident (fuite HEXANE).

EN RESUME

L'année 2020 aura été marquée par la fuite d'Hexane.

Les confinements ont perturbé la planification des exercices incendie, des vérifications externes et des formations. A noter que ces perturbations n'ont en aucun cas mis en péril ou défaut l'installation.



III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Fuite d'une cuve d'HEXANE le 17/08/2020.

Diffusion de la fiche accident/incident à la DREAL et au Préfet tout au long de l'évènement.



CONSIGNE DE SECURITE
DECLARATION
D'ACCIDENT ET D'INCIDENT INDUSTRIEL

Ref: A3
Date: 31/10/2016
Révision n°2
Page 3 sur 3

Message d'information sur accident/incident.
Date et heure de saisie: 21/10/2020 12h Révision de la fiche: n° 2

Destinataires:
DREAL (DPE) et le préfet ou (V) ou (T) ou (E) TF 89 48
boite mail: cap@coop-provence-languedoc.com
sable@cap.fr
Préfet (Cahiers)
SDPC
Mairie
CIRSCF

Autres Destinataires:
alain.barafort@developpement-durable.gouv.fr
isabelle.saracco@developpement-durable.gouv.fr
michel.saracco@vaucluse.gouv.fr

Unité: 144
Date de l'incident: 17/08/2020
Commune: 84400 SORGUES
Heure (de découverte): 12h53

Niveau de gravité G1:
G1: Incident mineur d'exploitation
Sans conséquence sur le personnel
Pas de possibilité de risque
Pas ou peu de conséquence sur l'environnement
Pas de décès médicaux.

Niveau de gravité G2:
G2: Incident notable d'exploitation
Importante possibilité de risque
Evénement avec conséquence sur le personnel
Evénement avec conséquence sur l'environnement
Evénement avec conséquence sur le matériel.

Niveau de gravité G3:
G3: Incident grave d'exploitation
Avec conséquence sur le personnel
Evénement avec conséquence sur l'environnement
Evénement avec conséquence sur le matériel.

Niveau de gravité G4:
G4: Accident majeur
Avec conséquence sur la possibilité de conséquences graves à l'extérieur.

Niveau de gravité F1:
F1: Pas de perception à l'intérieur
F2: Pas de perception à l'extérieur du site
F3: Une perception à l'extérieur.

Indices d'évaluation:
A: Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
B: Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation
C: Situation évolutive, intervention en cours ou en préparation.

Classification de l'accident/incident: G1 / F0

Indices d'évaluation (A) B C

Conséquences	min	pas	important	grave
Conséquences sur les personnes	x			
Potentialité de risque	x			
Conséquences sur l'environnement	x			
Dégâts matériels	x			
Perception à l'intérieur du site	x			

Produit libéré: Nature: HEXANE
Quantité de confinement: Quantité Q: 2400 litres

Description de l'incident:
Perte de liquide. Environ 400 litres d'HEXANE au sol. Epanchage maîtrisé par les pompiers.

Principales mesures prises: (Autorité informée, périmètre sécurisé, dépollution, réparation, surveillance, abaissement personnel...)
Suite des fiches révision 0 et 1.
Evacuation de toutes les cuves d'HEXANE tant que la cause n'a pas été identifiée et corrigée.
Evacuation de l'absorbant souillé.

Etat actuel de la situation:
Plus d'HEXANE en cuve de 1000 litres en stock.
Recherche des causes par Naturex et CAPL

Nom: GREHL
Signature: [Signature]
N° de téléphone: 06 87 60 41 70

- Bâtiment PS, Hall 4
- Fuite d'une cuve de 1000 litre au niveau du robinet (perte d'environ 400 litres)
- Epanchage contenu au sol du bâtiment
- Exposition d'un salarié aux vapeurs (brûlures de la trachée) : accident sans arrêt de travail
- Intervention du SDIS (mesures de vapeurs, gestion de l'épanchage)
- Destruction des déchets dangereux

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

ACCIDENTS ET INCIDENTS

Rapport d'accident réalisé en étroite collaboration avec la société NATUREX.

L'étude conclue que l'incident est une défaillance, une mauvaise conception ou une mauvaise utilisation de la vanne.

L'arbre des causes constitué est le suivant :

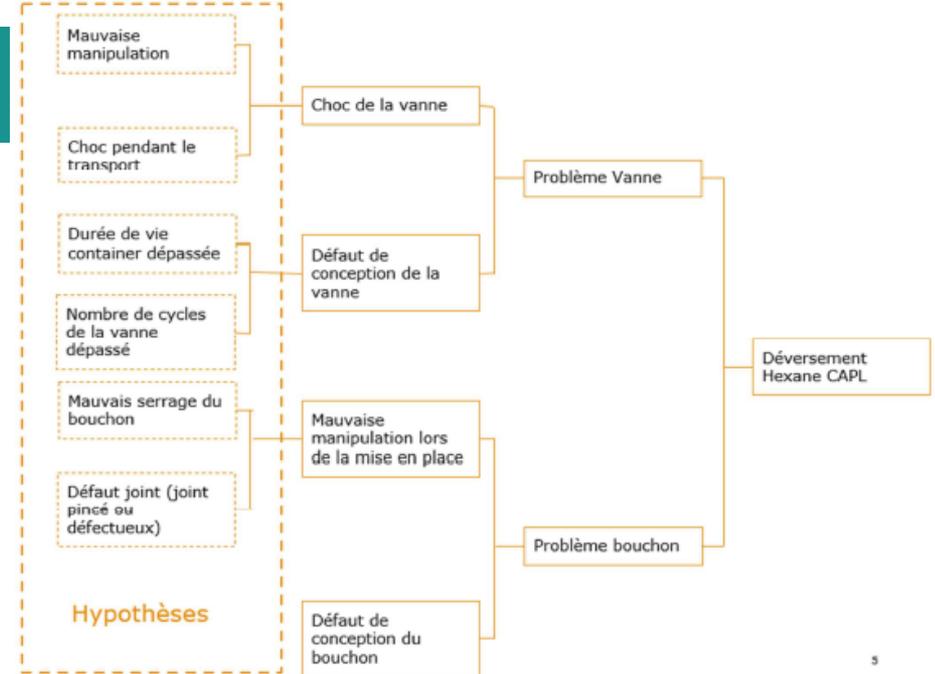


Photo 1



Burrée cassée

Photo 2



Passage préférentiel liquide

Photo 3



Joint

III. COMPTES RENDUS DES INCIDENTS ET ACCIDENTS DE L'INSTALLATION ET COMPTES RENDUS DES EXERCICES D'ALERTE

EXERCICES D'ALERTE

1) Exercice d'évacuation le 15/12/2020

2) Exercice d'évacuation le 06/07/2020

**Les exercices POI et PPI n'ont pas été
maintenus à cause de la pandémie Covid-19**



Lors des deux exercices, l'ensemble du personnel s'est rapidement rassemblé au point de confinement.

Les personnes étrangères à l'établissement (principalement des livreurs) ont été pris en charge par le personnel du site.

IV. MENTION DES DECISIONS INDIVIDUELLES DONT L'INSTALLATION FAIT L'OBJET

Article 1 de l'arrêté préfectoral n° SI-2009-01-30-0140-PREF du 30 janvier 2009 donnant acte de l'étude de dangers et portant prescriptions complémentaires pour l'exploitation des installations de la CAPL à Sorgues.

Arrêté préfectoral du 29 juillet 2015 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 737 du 6 avril 2000 autorisant la CAPL à exploiter un entrepôt de produits phytosanitaires et d'engrais sur la commune de SORGUES.

Cet arrêté a été délivré suite au dépôt d'un dossier de notification déposé le 19 décembre 2014 et à la déclaration d'antériorité concernant la nomenclature SEVESO 3 déposée le 30 avril 2015.

Arrêté préfectoral du 13/01/2020 complémentaire à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.

Cet arrêté a été délivré suite à la demande de la CAPL pour prendre en compte une partie du dossier de notification déposé en octobre 2019 (stockage de dangereux pour l'environnement , de soude et d'aérosols).

Arrêté préfectoral du 16/10/2020 complémentaire à l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.

Cet arrêté demande la régularisation de la situation administrative de tous les stockages extérieurs en particulier plastiques, bois et engrais.

Remarque : les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°737 du 6 avril 2000 modifié par les arrêtés préfectoraux complémentaires des 12 avril 2006 et 6 décembre 2010, et les prescriptions de l'arrêté préfectoral n°140 du 30 janvier 2009 (hormis l'article 1 relatif à la constitution de l'étude des dangers) ont été abrogés et remplacés par les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2015.

V. PROJET

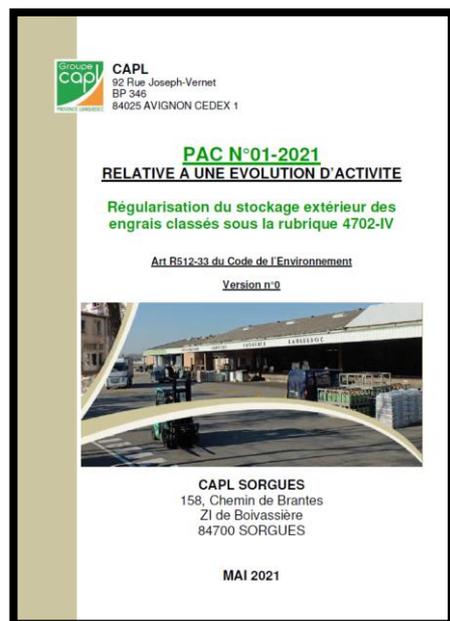
NOTIFICATION

La CAPL a déposé une notification en mai 2021 :

« Régularisation du stockage extérieur des engrais classés sous la rubrique 4702-IV* »



CAPL SORGUES – Plan de localisation du stockage extérieur d'engrais 4702-IV



- Pas de modification d'exploitation : régularisation de la situation administrative du stockage suite à la demande de Monsieur le Préfet.

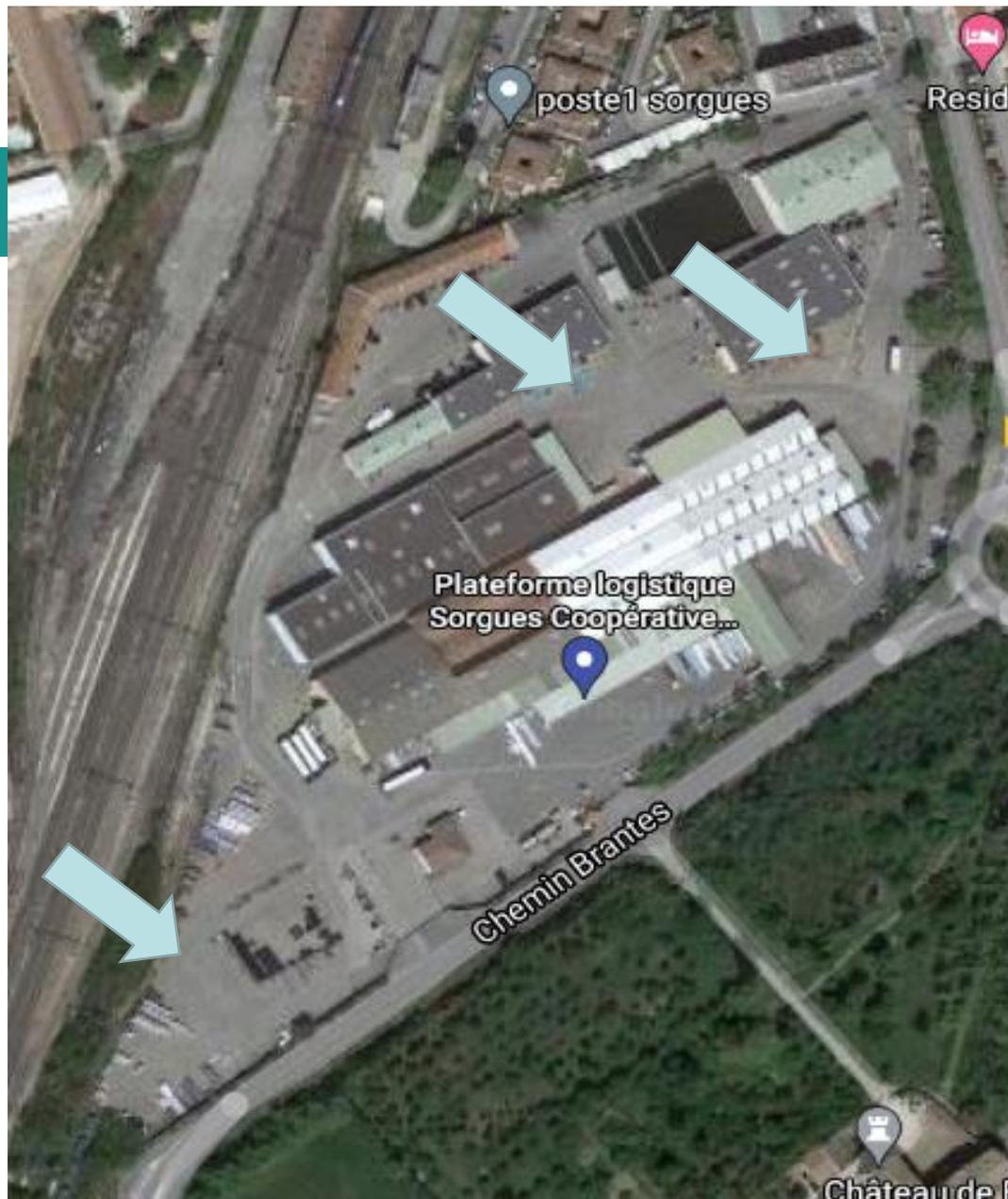
*4702-IV : Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenue dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %).

V. PROJET

NOTIFICATION

Des notifications sont en cours d'établissement concernant la régularisation des stockages extérieurs de plastiques et de bois.

- Pas de modification d'exploitation : régularisation de la situation administrative des stockages extérieurs suite à la demande de Monsieur le Préfet.



Fin

Ensemble cultivons l'avenir





SORGUES
CSS EURENCO 2020
5 juillet 2021

1- BILAN DES ACTIVITES ET DU SGS DU SITE

2- INSPECTIONS DREAL

3- EXERCICE PPI

4- ACCIDENTS ET INCIDENTS

5- EVOLUTIONS PREVUES

- Le site présente deux activités principales:
 - Fabrication d'explosifs:



- Fabrication d'un additif pour le gasoil:

- ↳ Stabilité de l'activité, dont EURENCO est le leader mondial avec l'usine de Sorgues
- ↳ Développement d'une activité de fabrication de mélange d'additifs, sur la base de l'additif synthétisé



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

□ Secteur Additifs :

- Confortement du sol dans le secteur Acides (500 k€)



- Aménagements d'une citerne et d'un poste de chargement pour réalisation de mélange d'additifs (750 k€)

□ Secteur Granulaires :

- Rénovation d'une rétention (20 k€)
- Sécurisation des caniveaux (120 k€)



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

Autres investissements:

- Fin installation de compteurs d'eau (20k€)
- Remplacement de la chaîne d'eau déminéralisée (800k€)
- Essais pilotes rejets liquides pour réduction de l'Azote total au rejet général : 2 Pilotes installés SECHE et SAUR, testés sur 5 mois



- Travaux de dévoiement (vapeur et électrique) pour assurer le démantèlement de l'ancienne chaufferie (900k€)
- Etude de mise en conformité incendie



Traitement de lagune Sud : chantier 2020-2025

- 1ère tranche traitement de sédiments : stabilisation des sédiments, test unité de traitement des eaux, aménagements de la zone chantier



Démantèlement anciennes zones d'activités

- Zone chimie 1 – Démantèlement dalles, caniveaux et évacuation terres polluées
- Zone chimie 2 – Démarrage Déc 2020 planning sur 5 ans
- Zone Octogène – Diagnostic pollution, plan de gestion établi en 2021 pour traitement sur 2021-2025



ISO 14001

- Maintien de la certification ISO 14001 suite à audit de février 2021

ARRETES PREFECTORAUX

- APC du 12 mai 2020 : Modification de l'APC du 22 -10-2018
 - ❑ **Création d'ouvrages de pompage , évolution des garanties financières, actualisation auto-surveillance rejets liquides et surveillance eaux souterraines.**
- APC du 1^{er} mars 2021 : Modification de l'APC du 22 -10-2018
 - ❑ **Intégration d'une activité de formulation d'additifs mise en œuvre par la filiale VeryOne**
- AP de mise en demeure du 06/10/20:
 - ❑ **Mise en place de détection incendie pour 6 stockages de liquides inflammables avant le 31/08/21**
 - ❑ **Mise sur rétention des stocks d'émulseurs avant le 31/12/20**
- AP de mise en demeure du 03/02/21:
 - ❑ **Stockage en ambiance tempérée des solvants de point d'ébullition < 60°C**
 - ❑ **Information de la Préfecture et de la DREAL de tout incident ou accident**



Formations 2020:

- ❑ Réalisation de formation des encadrants et personnels dans les domaines sécurité pyrotechnique, caristes, secourisme, prévention des risques, culture sécurité, recyclage POI,...)
- ❑ 24 sessions d'entraînement des intervenants du POI
- ❑ 4 sessions internes d'entraînement des cadres d'astreinte
- ❑ Journée sécurité, sur la sécurité des personnes dans le cadre professionnel et privé

Formations 2021, au 21/06/21:

- ❑ Réalisation de formation des encadrants et personnels dans les domaines sécurité pyrotechnique, caristes, secourisme, prévention des risques, culture sécurité, recyclage POI,...)
- ❑ 14 sessions d'entraînement des intervenants du POI
- ❑ 2 sessions d'entraînement des cadres d'astreinte, dont exercice PPI du 4 juin

Inspection du 03 février 2020

Suivi des actions de l'inspection de Novembre 2018, contrôle des eaux de surface, échéances APC du 22/10/18

6 fiches d'écart d'inspection précédentes ont été soldées

3 constats et 2 remarques demandant des actions EURENCO:

- Vérifier l'efficacité des installations de traitement des COV des ateliers 184 et 665 –Validée pour le 665, pour le bat 184 études/ travaux à poursuivre
- Etude des rejets en solvant impactant la DBO5 - Soldée
- Maîtrise de la consommation d'eau potable- Bilan 2020 fourni
- L'inspection a également été l'occasion de prendre acte d'actions en cours, sur la maîtrise des rejets acides et sur la caractérisation de l'ONTA (établissement d'une valeur toxicologique de référence)

Inspection des 20 avril et 26 juin : Plan Défense Incendie et post COVID

3 écarts et 8 observations ont été relevés par la DREAL, 2 écarts donnant lieu à une mise en demeure

- Mise en place de détection incendie pour 6 stockages de liquides inflammables avant le 31/08/21: Travaux en cours
- Mise sur rétention des stocks d'émulseurs avant le 31/12/20: Soldée
- Mise en place d'une procédure robuste d'information sur les capacités de stockage disponibles: en cours, première version établie à tester
- Les observations correspondent à:
 - Des demandes d'évacuation de produits anciens: réalisées
 - Des éléments à prendre en compte dans le plan de défense incendie: en cours, échéance 30/06/21

- **Inspection 13 novembre 2020: suite inspection REACH, et action sècheresse**

2 écarts et 4 observations ont été relevés par la DREAL, 1 écart donnant lieu à une mise en demeure

- Stockage en ambiance tempérée des solvants de point d'ébullition < 60°C: **fûts et GRV évacués le 02/04/21**
- Travaux pour assurer l'étanchéité de la rétention de l'atelier 665 non terminés: **reste le puisard à finaliser, mais rétention étanche**
- Les observations portaient sur:
 - Stock de produits à éliminer: **soldée**
 - Conditions de mise en œuvre du 1,2 DCE: **soldée, améliorations complémentaires à apporter**
 - Réfection d'un merlon: **prévue à l'arrêt d'été 2021**
 - Établissement d'un plan sècheresse: **proposition établie, en cours de validation interne. Échéance 31/07/ 2021.**

- **Inspection 25 janvier 2021:**

L'inspection portait sur les deux incidents du début d'année 2021: détection de toluène, et fuite d'acide

Les demandes issues de l'inspection portaient sur:

- Suivi de la pollution au toluène: **réalisé**
- Recherche de l'origine de la pollution au toluène: **en cours, attente des résultats d'analyse**
- Bilan sur les rétentions des stockages acides: **réalisé, identification de mise à hauteur réalisée**

- **Inspection du 8 juin 2021 sur les risques chroniques et l'étude sécheresse:**

L'inspection a permis de faire le point sur les inspections passées, et notamment sur les points suivants:

- Rejets acides: point sur les pistes de réduction
- Incident fuite d'acide de janvier 2021: point sur actions menées (citerne démantelée, modification de procédure), état des rétentions
- Incident pollution toluène: point sur les actions menées pour la maîtrise de la pollution et son traitement
- Plan sécheresse: **à finaliser pour juillet 2021**

Elle a également identifié des points complémentaires ou à terminer:

- stockage en citerne de liquides de point d'ébullition < 60°C
- fin d'aménagement de la rétention du 665

Conclusion officielle en attente au 21/06/21

Exercice PPI 04/06/21

Thème: Feu d'un véhicule à proximité d'un camion chargé d'un conteneur d'ammoniac, entraînant en cours d'opération une fuite de celui-ci

Objectifs:

- Tester les circuits d'alerte et de communication externes
- Tester les plans communaux de sauvegarde
- Tester le déplacement du PC exploitant, le PC nominal étant impacté par le scénario
- Tester l'indisponibilité du poste de sécurité (gestion des entrées sur site)

Points forts :

- La lutte contre le sinistre a été réalisée efficacement:
 - *Evaluation de la situation*
 - *Demandes et mise en œuvre des moyens de lutte*
 - *Demandes d'évacuation*
- Le besoin d'évacuer le PC exploitant et la recherche d'un PC alternatif
- Disponibilité des informations hors PC exploitant (accessibilité interne et externe)

Points d'amélioration identifiés:

- Gestion de l'évacuation interne: modalités pratiques de recensement des personnes (recensement des effectifs opérationnel, méthode de comptage à améliorer → exercices)
- Vérification à réaliser sur réseau incendie
- Créer plusieurs postes de repli pré-équipés au lieu d'un seul, pour:
 - *Couvrir tous les scénarios possibles*
 - *Disposer d'outils de structuration du PC*
- Suivi des tâches effectuées (alerte des riverains dans le cadre de l'exercice) → exercices



ACCIDENTS

- Accidentologie essentiellement liée aux déplacements sur site (entorse, chute de vélo), aux manutentions manuelles (charge lourde, chocs, coupures).

INCIDENTS 2020

- 2 détonations lors de la circulation d'engins au niveau de caniveaux (quantité estimée de l'ordre du gramme)
 - Pas de dégâts physiques
 - Renforcement des nettoyages mis en place
 - Modification des passages de caniveaux
- Dépassement en azote au rejet général en avril 2020, lors de la mise à l'arrêt de l'usine lors de la pandémie COVID-19
- Epanchage de solvant lors d'une manutention de fûts: fuite contenue dans la rétention
- Prise en feu d'herbes lors d'une opération par point chaud au niveau des Services Techniques
- Prise en feu au niveau d'un transformateur: impact opérationnel



INCIDENTS 2021

- **Détection d'une pollution au toluène (1 à 3 kg/j) au niveau du rejet général le 28 décembre 2020**
 - L'origine du toluène a été trouvée au niveau d'un puits de pompage – barrière hydraulique du site, à proximité de la zone de brûlage des déchets
 - Une opération de pompage a été réalisée au niveau de la surface du puits, puis mise en place de boudins absorbants
 - Des sondages de sol ont été réalisés pour identifier la source de toluène (résultats en attente)
 - Un plan de traitement de la pollution va être proposé en septembre 2021

 - Les opérations de brûlage de solvant et de mise à feu des déchets ont été modifiées pour éviter toute fuite de toluène

 - La surveillance des eaux à l'extérieur du site n'a pas détecté de présence de toluène
 - Au niveau du rejet du site, après détection d'une concentration de 0,2 à 0,4 mg/l en janvier - février, plus de détection depuis mi-février (seuil de détection 0,005 mg/l)
-
- **Fuite d'acide nitrique 55% dans une rétention: lors de la récupération de l'acide, détérioration de la citerne de récupération, inadaptée, avec émission de vapeurs nitreuses pendant quelques minutes; acide rejeté après neutralisation.**
 - Révision de la procédure de secours, utilisation d'une citerne inox pour la récupération
-
- **Epandage de solvant lors d'une opération de chargement: fuite partiellement contenue, travaux de sécurisation de l'opération en 2021**



INVESTISSEMENTS PREVUS 2^{ème} semestre 2021

➤ **Site:**

- Etudes et début des travaux d'une station de traitement de l'azote et de l'hexogène dans les rejets liquides (> 10 M€)
- Etudes de mise en conformité détection incendie (250 k€)
- Consolidation d'un pont (50 k€)
- Sécurisation réseau vapeur (350 k€)

➤ **Filiale VeryOne:**

- Remplacement d'une citerne de stockage d'acide (250k€)
- Remplacement stockage acide sulfurique-1^{ère} tranche
- Renforcement des sols
- Etude pour remplacement de la colonne de traitement des vapeurs nitreuses
- Etude pour mise en autonomie de l'extinction incendie du stockage principal

➤ **Secteur Explosifs :**

- Travaux pour amélioration rejet COV (300 k€)
- Remplacement de matériels



PROJET MAJEUR: Unité de Fabrication d'Hexogène (UFH)

Le terrassement lié à ce chantier a été partiellement réalisé en 2019 et 2020.



L'investissement a pour objet de:

- réduire l'impact environnemental des installations concernées, en les plaçant au niveau des meilleures techniques actuellement disponibles (effluents liquides et gazeux, consommation d'eau).
- d'éliminer le risque lié à la surpression sur le bâti des sociétés Smurfit Kappa et SEPR (avec la mise en œuvre complémentaire de mesures organisationnelles).
- d'améliorer la qualité des produits fabriqués
- d'améliorer la performance économique de nos activités

Les prochaines étapes :

- Etudes de re-conception en cours avec fin des études prévisionnelles au 1^{er} trimestre 2023
- Réalisation des phases travaux dès 2023 avec une durée estimée à 36 mois



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CSS CAPL EURENCO

Unité départementale de Vaucluse

05 juillet 2021

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Sommaire

1. CAPL

- a. Inspection du 5 juin 2020
- b. Inspection du 5 mars 2021
- c. Inspection du 6 avril 2021
- d. Arrêté préfectoral complémentaire du 13/01/2021

2. EURENCO

- a. Inspection du 3 février 2020
- b. Inspection du 23 mars 2020
- c. Inspection du 28 avril 2020
- d. Inspection du 26 juin 2020

- e. Inspection du 13 novembre 2020
- f. Inspection du 25 janvier 2021
- g. Inspection du 17 mai 2021
- h. Inspection du 8 juin 2021
- i. Arrêté préfectoral complémentaire du 1^{er} mars 2021

Visite d'inspection du 5 juin 2020

Objet de la visite

- Action nationale post Lubrizol
- Stockages extérieurs
- Suites de la visite d'inspection du 2/03/2019
- Réglementation relative aux séismes

Conclusions et propositions de l'inspection

- Garantir le creux nécessaire dans le bassin de confinement avant fin décembre 2020
- Réparer le flocage anti-feu détérioré avant fin 2020
- Ne plus stocker les bouteilles de GPL utilisées pour les chariots élévateurs à côté de bois
- Vérifier que les poteaux incendie sont correctement disposés vis à vis des stockages extérieurs
- Arrêté préfectoral en date du 16/10/2020 prescrivant le dépôt d'un porter à connaissance (PAC) pour mettre en conformité les stockages extérieurs non autorisés (plastiques, bois, engrais notamment) et le stockage extérieur des engrais classés sous la rubrique 4702-IV, et démontrant que la défense incendie est adaptée.
 - **PAC déposé le 24/05/2021**

Visite d'inspection du 5 mars 2021

Objet de la visite

- Action nationale sur les engrais contenant du nitrate d'ammonium suite à l'explosion de Beyrouth

Conclusions et propositions de l'inspection

- Arrêté préfectoral du 01/06/2021 mettant en demeure la CAPL de ne plus stocker de produits combustibles près des engrais contenant du nitrate d'ammonium sous 8 jours, d'identifier de façon visible les îlots d'engrais contenant du nitrate d'ammonium sous 1 mois et de laisser 1,2 m autour des îlots d'engrais classés sous les rubriques 4702-I, II ou III, distance dans laquelle il ne peut y avoir des engrais classés 4702-IV sous 3 mois
- Enregistrer les opérations de nettoyage réalisées au niveau des installations sous 1 mois
- Modifier la consigne de sécurité relative aux matières interdites et incompatibles sous 3 mois
- Rappeler aux opérateurs les obligations concernant le nettoyage
- Prendre des dispositions pour que les engrais stockés à l'extérieur ne soient pas soumis aux intempéries sous 6 mois

Visite d'inspection du 6 avril 2021

Objet de la visite

- Vol de produits phytosanitaires dans la nuit du 29 au 30 mars 2021

Améliorations et réparations à faire

- Améliorations à apporter sur les rondes de surveillance
- Portes coupe-feu endommagées à changer sous un mois

Arrêté préfectoral complémentaire du 13 janvier 2021

Autorise l'augmentation de la capacité de stockage d'aérosols, de javel, de chlore pour piscine, de fertilisants liquides et d'oligo-éléments.

Ces augmentations n'induisent ni nouvelles rubriques ni augmentation des rubriques existantes. Les activités qui augmentent restent en dessous des seuils de classement (plastiques, bois, soude et aérosols).

Répartition différente des stockages sur le site .

Visite d'inspection du 3 février 2020

Objet de la visite

- Suites de l'inspection du 05/11/2018
- Contrôles inopinés sur les eaux superficielles de 2018
- Échéances de l'arrêté préfectoral complémentaire du 22/10/2018

Conclusions et propositions de l'inspection

- Vérifier l'efficacité des deux nouvelles installations de traitement des COV
 - [Note Eurenco du 23/12/2020](#)
- Analyser les consommations d'eau du réseau public qui doivent perdurer, et justifier le volume que cela représente d'ici fin 2020
 - [Note Eurenco du 22/04/2021](#)
- Adresser à l'inspection un compte-rendu d'ici fin juin 2020 relatif aux essais et études faites concernant la DBO5 rejetée lors de certaines productions
 - [Courrier Eurenco du 29/10/2020](#)
- Adresser une synthèse des éléments obtenus sur la caractérisation d'un explosif mal connu d'ici fin 2020
- Lister les vidanges d'acide en cours de process qui pourraient être éliminées d'ici fin 2020
 - [Point repris lors de la visite d'inspection du 8 juin 2021](#)

Visite d'inspection du 23 mars 2020

Objet de la visite

- Autoriser la fabrication de solution hydroalcoolique
- Visite conjointe avec le SDIS

Conclusions et propositions de l'inspection

- Évacuer les produits toxiques du bâtiment communiquant avec celui où seraient stockés l'éthanol et la solution hydroalcoolique
- Renforcer les moyens de lutte contre l'incendie dans la zone de stockage
- Assurer des rondes de surveillance au niveau des bâtiments de stockage concernés tant qu'ils ne seront pas équipés d'une détection incendie

Visite d'inspection du 28 avril 2020

Objet de la visite

- Organisation des exploitants de sites Seveso face à la crise Covid 19

Conclusions et propositions de l'inspection

- Suite au dépassement de la valeur limite de rejet en azote dans l'eau sur un jour, proposer sous 3 mois des mesures pour éviter que cela ne puisse se reproduire
- Réparation d'urgence faite suite à une fuite de toluène. Indiquer lorsque la réparation définitive sera faite.
- Adresser à l'inspection les certificats de nettoyage des tours aéroréfrigérantes
- Adresser les compte-rendus des visites des groupes froids lorsqu'elles seront faites.
- Nous indiquer sous un mois comment seront faites les visites en secteur à accès difficile prévues en août, aucun arrêt d'été n'étant prévu.
- [Éléments de réponses apportés par courrier du 16 décembre 2020](#)

Visite d'inspection du 26 juin 2020

Objet de la visite

- Plan de défense incendie relatif au stockage de liquides inflammables

Conclusions et propositions de l'inspection

- Arrêté préfectoral du 6/10/2020 mettant en demeure l'exploitant de :
 - Mettre en rétention les cuves d'émulseur avant le 31/12/2020 ([photos envoyées par courriers du 21/12/2020](#))
 - Doter tous les bâtiments de stockage de liquides inflammables de détection incendie avant le 31/08/2021
- Prépositionner une réserve d'émulseur à proximité du bât 351 avant octobre 2020 ([photos envoyées par courrier du 21/12/2020](#))
- Élaborer une procédure indiquant où doivent être stockées les différentes familles de produits, et étudier le cas particulier des liquides à la fois inflammables et toxiques, au 1^{er} trimestre 2021.
- Faire une étude sur la détection et l'extinction d'incendie au bât 14 avec des délais compatibles avec ceux de la mise en place de la détection dans tous les bâtiments.
- Élaborer des fiches opérationnelles pour chaque scénario du plan de défense incendie au 2^e trimestre 2021
- Faire la maintenance d'un poteau incendie pour qu'il retrouve son débit optimal sous 6 mois
- Mettre à jour le plan de défense incendie en prenant en compte les demandes de l'inspection avant le 31 octobre 2020 ([repris lors de l'inspection du 17/05/2021](#))

Visite d'inspection du 13 novembre 2020

Objet de la visite

- Suite de l'inspection REACH du 19/11/2019
- Action nationale sécheresse
- Déclarations d'incidents et accidents

Conclusions et propositions de l'inspection

- Arrêté préfectoral du 3/02/2021 mettant en demeure l'exploitant de :
 - Stocker les solvants ayant une température d'ébullition inférieure à 60°C dans un local tempéré avant le 31/03/2021 (point repris lors de l'inspection du 08/06/2021)
 - Informer de tout incident ou accident à l'avenir
- Évacuer les 10,3 t de DCM qui ne seront pas utilisés au 1^{er} trimestre 2021 (fait)
- Terminer les travaux de réfection de la rétention extérieure au bât 665 (en cours)
- Faire le point sur ce qui a été fait et sur ce qui peut être fait pour faire des économies en cas de sécheresse et de façon pérenne avant fin avril 2021 (dossier presque finalisé)
- Démarrer l'étude séisme au plus vite

Visite d'inspection du 25 janvier 2021

Objet de la visite

- Dépassement de la valeur limite d'émission en toluène au rejet général
- Épandage d'acide nitrique

Conclusions et propositions de l'inspection

- Faire un suivi journalier du toluène sur deux puits particulièrement impactés et au rejet final tant que la source de la pollution n'a pas été trouvée. Rechercher l'origine de la pollution, et proposer des solutions de résorption sous un mois. [\(en cours\)](#)
- Faire un point sous un mois pour vérifier que toutes les cuvettes de stockage d'acide résistent aux acides. En fonction du résultat un planning de mise en conformité sera proposé. [\(en cours\)](#)
- Faire un point sur l'état des citernes de stockage d'acide sous un mois, et programmer un planning d'entretien et de vérification en fonction des résultats [\(en cours\)](#)
- Avant redémarrage informer l'inspection de la solution mise en place pour remplacer la citerne défectueuse et adresser un rapport d'accident à l'inspection sous 15 jours [\(fait après relance le 01/04/2021\)](#)

Visite d'inspection du 17 mai 2021

Objet de la visite

- Demande de recours au SDIS dans la stratégie de défense incendie relative aux liquides inflammables
- Visite conjointe avec le SDIS

Conclusions et propositions de l'inspection

- Suite aux évolutions réglementaires du 24/09/2020, prendre en compte les nouveaux scénarios de référence relatifs aux stockages en récipients mobiles avant le 01/01/2026
- Déposer avant le 30/06/2021 un plan de défense incendie conforme à la situation actuelle et un prenant en compte toutes les améliorations prévues ainsi que le fait que l'exploitant sera capable de défendre en autonomie les incendies de liquides inflammables
- Afin de garantir la disponibilité du réseau, faire un relevé des débits hydrauliques en simultanée par zone à défendre avant fin 2021

Visite d'inspection du 8 juin 2021

Objet de la visite

- Suite de la visite d'inspection du 13/11/2020
- Respect de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 03/02/2021
- Arrêté sécheresse
- Fuite d'acide le 4 juin 2021
- Vidanges d'acide en cours de process
- Épandage d'acide le 22 janvier 2021
- Pollution au toluène

Suites de la visite en cours

Arrêté préfectoral complémentaire du 1^{er} mars 2021

Autorise une installation de mélange d'additifs de gazole fait à partir de celui fabriqué sur site .

Cette nouvelle activité induit l'augmentation des quantités autorisées sous 3 rubriques existantes sur le site, mais sans les faire changer de régime.

Cette activité ne consomme pas d'eau, est réalisée sur rétention pour ne pas polluer les sols ou les eaux souterraines.

Ses rejets en COV sont très faibles et représentent 0,01 % de ceux du site.

Aucun des phénomènes dangereux n'a d'effet qui sort du site ou ne crée d'effet domino sur d'autres installations, et le risque incendie est pris en compte conformément aux arrêtés relatifs au stockage de liquides inflammables.

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Unité Départementale de Vaucluse

Services de l'État en Vaucluse – 84905 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 88 17 89 33
www.paca.developpement-durable.gouv.fr

FIN



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PPRT CAPL

POINT D'AVANCEMENT DU POST-PPRT

Prorogation du délai de prescription des travaux

.Ordonnance du 22 octobre 2015 :

- fin des prescriptions de travaux aux biens autres que logements
- prolongement du délai permettant le financement des travaux prescrits : 8 ans à compter de la date d'approbation ou 1/01/2021 pour les PPRT approuvés avant le 1/01/2013

.Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 :

- report du délai de réalisation et de financement des travaux pour les P.P.R.T approuvés avant le 1er janvier 2016
- échéance pour réaliser les travaux : 1er janvier 2024 avec un taux de 90 %

Le post - PPRT de CAPL (1)

- .DREAL : marché public pour faciliter l'accompagnement des ménages
- .Titulaire du marché : Urbanis (accompagnement) + Maison chaleur éco (diagnostics)
- .Initialement : 30 logements susceptibles de bénéficier du dispositif d'accompagnement
- .1^{er} COTECH : 29 octobre 2020

Le post - PPRT de CAPL (2)

A ce jour :

- 4 propriétaires ont contacté Urbanis, 4 diagnostics ont été réalisés
- Papillonnage en avril
- Envoi d'un recommandé à tous les propriétaires en mai 2021 : en attente de retour

A venir : possible réunion publique à la rentrée